

# ELECTION

---

**Règles du jeu**

---

**Spelregels**

---

**Spielregeln**

---

**Spilleregler**

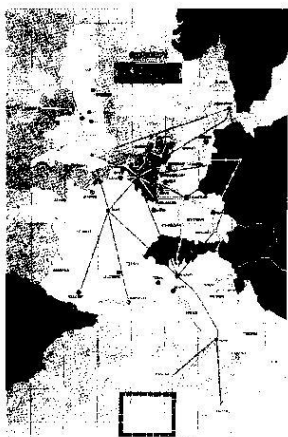
---

**Rules**

---

**Regole del gioco**

---



**CONNECTION**  
*Games*

COPYRIGHT CONNECTION S.A.  
87 Av. Louise - 1050 Bruxelles - Belgium

# Règles du jeu

## Distribution des cartes et des pions :

Chacun des joueurs (de 2 à 6) tire au hasard :

- 1 carte qu'il dévoile aussitôt et qui fait de lui le Président de l'un des grands partis européens en lice (dos jaune).
- 1 carte de nationalité (dos vert).
- 3 cartes d'atout pour la campagne électorale de son parti (dos bleu).
- 2 cartes secrètes qu'il ne pourra jouer qu'une seule fois (dos noir).
- 6 cartes qu'il ne dévoilera qu'en cours du jeu.

## Il recevra en outre :

- 8 billets d'avion qui lui permettront des déplacements rapides.
- 1 fanion à la couleur de son parti (communiste : **rouge**, socialiste : **violet**, libéral : **bleu**, démocrate-chrétien : **jaune**, conservateur : **noir**, démocrate européen : **vert**) qui indiquera en quel endroit de l'Europe il se trouvera à chaque instant.
- un certain nombre de pions (31 si l'on joue à deux, 26 si l'on joue à trois, 23 si l'on joue à quatre, 22 si l'on joue à cinq ou à six), également à la couleur de son parti et qui indiqueront dans quel district électoral il sera assuré d'une majorité.

## Découpage électoral de l'Europe des Neuf :

Il y a 60 districts électoraux : 12 pour chacun des "grands" pays, 12 pour l'ensemble des "petits" pays (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Irlande).

Mais il faudra tenir compte du fait que ces 60 sièges se répartissent aussi en trois secteurs :

- industriel (villes marquées en **rouge**)
- urbain (villes marquées en **bleu**)
- rural (villes marquées en **vert**)

Les cartes d'atout donnent souvent certains avantages dans tel ou tel secteur.

Quant aux points blancs inscrits sur la carte, ils expriment la distance entre les villes, de 100 en 100 kilomètres.

## Le jeu commence :

Les Présidents placent leurs fanions au départ de Bruxelles.

Ils vont sillonner l'Europe pour aider les candidats locaux de leur parti à enlever la majorité dans leurs sièges respectifs. Ils voyageront dans les limites imposées par un dé qu'ils jettent à tour de rôle, chaque point jeté correspond à 100 km de route, ou à un trajet aérien, observant cependant que les points marqués par le dé expriment **une distance maximale que le joueur ne doit pas nécessairement parcourir en entier**.

Ainsi s'il jette un "5" au départ de Paris, il peut aller à Strasbourg mais aussi s'arrêter à Metz. Tant qu'il dispose des points nécessaires, il peut aussi prendre l'avion, ou l'avion et la route. Il ira ainsi, toujours avec un dé marquant 5, de Paris à Pescara, mais il devra alors payer deux billets d'avion, Paris-Rome étant compté pour deux unités (2 x). Il pourra encore, si les points marqués par le dé ne lui offrent rien d'utile, renoncer à celui-ci pour ce tour et tirer plutôt une carte d'"événement" auquel il se soumettra aussitôt, lui-même et ses adversaires.

## Comment assurer à votre parti la majorité dans un siège ?

Vous permettant ainsi d'y poser l'un de vos pions :

Il y a trois possibilités :

- 1) en arrivant le premier au terme d'un voyage et n'y trouvant dès lors pas d'opposition (N.B. L'on ne peut bien entendu pas s'emparer du siège aux endroits où simplement l'on passe, seul compte le point d'arrivée).
- 2) en arrivant après l'un de vos adversaires qui y a déjà posé l'un de ses pions mais auquel, grâce aux cartes de nationalité et d'atout que vous dévoilez, vous pouvez opposer un nombre de voix supérieur. (l'égalité ne suffisant pas)
- 3) en bénéficiant des injonctions d'une carte secrète ou d'une carte d'"événement". Il convient cependant de noter ici que lorsqu'une carte d'"événement" vous autorise à vous assurer d'un certain nombre de majorités dans tel ou tel pays ou secteur, vous devez, sauf stipulation contraire de la carte, choisir en premier lieu des sièges non encore occupés par vos adversaires, ne l'important sur ceux-ci que s'il n'y a pas d'autre choix.

**Lorsque vous enlevez une majorité à l'un de vos adversaires, celui-ci retire son pion pour vous permettre d'y poser le vôtre.**

## Etape décisive : la majorité absolue dans un pays ou dans un secteur

Lorsque votre parti sera assuré de **9 majorités** dans un pays (ou dans le groupe des "petits pays"), celui-ci sera en droit de revendiquer la majorité absolue dans le pays entier, éliminant ses adversaires (et leurs pions éventuels) des 3 sièges restants **et y plaçant ses propres pions**.

De même, lorsque votre parti se sera assuré de la majorité dans **12 sièges** d'un **secteur** (rural, urbain ou industriel), il revendiquera à juste titre la majorité absolue dans le secteur entier, éliminant ses adversaires des 8 sièges restants, **et y plaçant ses propres pions**.

Pareilles majorités absolues — dans un pays ou un secteur — n'empêcheront cependant pas vos adversaires de vous grignoter ultérieurement l'un ou l'autre siège, soit par affrontement local sur base du nombre de voix, soit par la mise en oeuvre d'une carte secrète ou d'une carte "événement". La majorité absolue (dans tous les sièges d'un pays ou d'un secteur) ne pourra plus être revendiquée dans la suite par un joueur ainsi partiellement déposésé.

## Objectif final du jeu :

Lorsque le Président de l'un des partis sera parvenu à placer sur la carte **tous les pions dont il disposait au départ**, son parti sera proclamé le premier d'Europe, et son Président sera le vainqueur de notre jeu.

## Et pour finir un conseil :

Le jeu de l'Europe est un jeu de calcul, de réflexion, considérant peu à peu vos atouts et ceux de vos adversaires, pesant vos forces et vos faiblesses, établissez le plus vite possible votre stratégie : c'est vers tel pays, ou tel secteur (ou l'un et l'autre...) qu'il convient sans doute de porter vos efforts successifs. **Ne dévoilez pas trop vite vos cartes secrètes.** Le mot final et la victoire appartiendront à celui qui par une longue attention et des calculs subtils aura forgé, dans l'ombre, son succès.

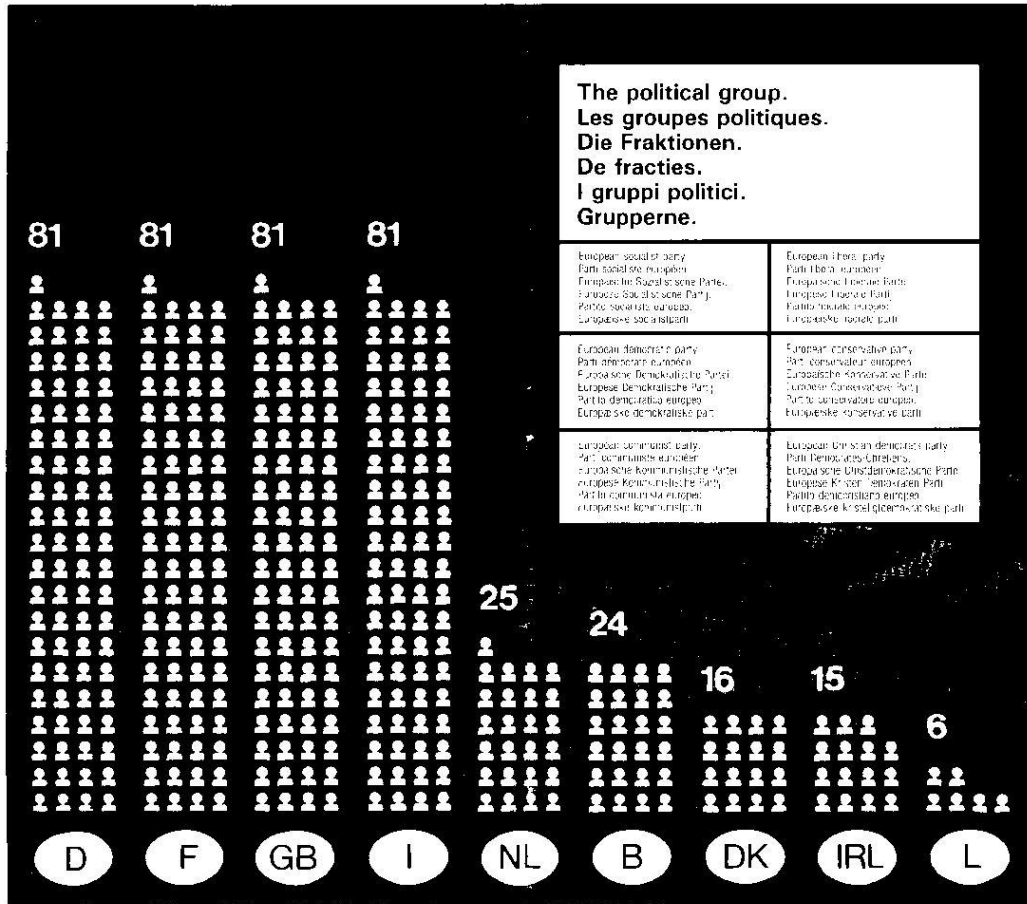
nica

# Le parlement européen

La composition du Parlement directement élu

# The European Parliament

The make-up of the directly-elected Parliament



# Het Europese Parlement

Het Europese Parlement na de rechtstreekse verkiezingen

# Europa Parlamentet

Sammensætning af det direkte valgte parlament

# Il Parlamento europeo

La composizione del Parlamento europeo direttamente eletto

# Das Europäische Parlament

Das Europäische Parlament nach den Direktwahlen.

**CONNECTION**  
*Games*

# Historique : de l'Assemblée Commune au Parlement des Neuf

## Les origines

Le 9 mai 1950, dans une déclaration qui appartient à l'Histoire, Robert Schuman proposait de «placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe».

Ainsi était lancée l'idée de la «Communauté européenne du charbon et de l'acier» (CECA), dont les principes de fonctionnement et les formes étaient définitivement établis dans le traité signé à Paris le 18 avril 1951.

Par ce traité étaient créées de nouvelles institutions européennes, ayant pour tâche de gérer de manière communautaire les ressources en charbon et en acier des six pays qui avaient finalement adhéré à la proposition Schuman: République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas.

Lorsque les gouvernements ont élaboré le traité instituant la CECA et doté la Haute Autorité de compétences étendues, ils ont reconnu que cet organe exécutif devait être soumis, selon les règles démocratiques, à un contrôle efficace et public. En même temps, ils ont voulu constituer l'embryon d'une future représentation populaire européenne.

L'Assemblée Commune était née. Elle s'est réunie pour la première fois le 10 septembre 1952 à Strasbourg, composée de 78 membres qui représentaient «les peuples des États réunis dans la Communauté».

En 1952, l'Assemblée Commune, mandatée par une Conférence intergouvernementale des Six, se constitua sous une forme élargie dite «Assemblée ad hoc», qui adopta, en 1953, à une large majorité, un projet de constitution de communauté politique européenne. Ce projet devait toutefois être abandonné après l'échec de la Communauté européenne de Défense en 1954.

## Trois Communautés, une seule Assemblée

Tirant les leçons des succès remportés par la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les Six décidèrent en juin 1955, au cours de la Conférence de Messine, de s'engager plus avant dans la voie de l'intégration européenne. C'est ainsi que furent signés, le 25 mars 1957, les traités de Rome, qui créaient la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

A la demande de l'Assemblée Commune elle-même, une nouvelle

Assemblée, élargie, fut créée pour les trois Communautés. Le nouveau Parlement, composé de 142 membres, et réuni en tant qu'«Assemblée unique» le 19 mars 1958 à la Maison de l'Europe à Strasbourg, tint sa session constitutive. Il prenait le nom d'«Assemblée parlementaire européenne», qu'il transformait le 30 mars 1962 en «Parlement européen». Après l'entrée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni dans les Communautés européennes, le nombre des parlementaires fut porté à 198.

Le feu vert en faveur de l'instauration des élections directes fut donné par la Conférence au sommet de Paris des 9 et 10 décembre 1974. En effet, elle souligna que ces élections «devraient intervenir à partir de 1978» et invita le Parlement européen à présenter de nouvelles propositions, le projet de convention adopté par celui-ci en 1960 n'étant plus d'actualité à la suite de l'élargissement. La réponse fut immédiate. Dès janvier 1975, le Parlement approuva un nouveau projet. Depuis juillet 1976, les chefs d'État et de gouvernement des neuf États membres de la Communauté ont surmonté les ultimes divergences et sont arrivés à un accord. Les premières élections se dérouleront les 7, 8, 9 et 10 juin 1979.

# Composition et organisation du Parlement européen

## Le Bureau

L'ensemble des activités du Parlement et de ses organes est placé sous la direction du président, assisté de 12 vice-présidents. Président et vice-présidents forment le Bureau. Celui-ci est élu pour un an et se réunit généralement avec les présidents des groupes politiques.

## Les commissions

Le Parlement européen compte 12 commissions permanentes. Chacune est compétente pour un domaine spécifique de l'activité communautaire:

1. commission politique
2. commission juridique
3. commission économique et monétaire
4. commission des budgets

5. commission des affaires sociales, de l'emploi et de l'éducation
6. commission de l'agriculture
7. commission de la politique régionale, de l'aménagement du territoire et des transports
8. commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs
9. commission de l'énergie et de la recherche
10. commission des relations économiques extérieures
11. commission du développement et de la coopération
12. commission du règlement et des pétitions

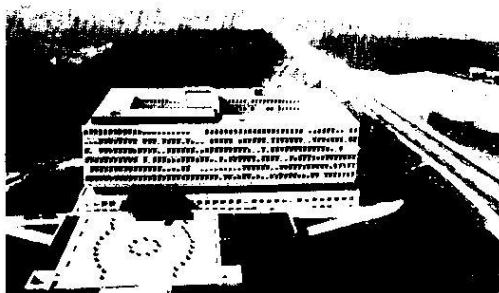
La composition des commissions reflète l'éventail des tendances politiques présentes au Parlement

européen. Cette caractéristique est importante, car les commissions ne sont pas uniquement chargées de préparer les débats de l'Assemblée plénière, mais ont aussi la tâche de garantir entre les sessions la continuité et l'efficacité du contrôle parlementaire. Une première confrontation entre les groupes a lieu dans leur enceinte.

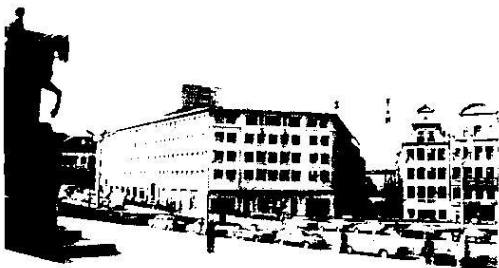
Les commissions parlementaires se réunissent généralement à Bruxelles pour faciliter les contacts avec le Conseil et la Commission des Communautés européennes, laquelle est tenue de les informer de ses projets et des orientations de sa politique. Par ailleurs, les membres des commissions peuvent être chargés de missions d'études sur le territoire de la Communauté.



Le nouveau Palais de l'Europe à Strasbourg.  
 The new Palais de l'Europe in Strasbourg  
 where Parliament holds its sittings.  
 Das neue Palais d'Europe in Straßburg.  
 Het nieuwe Paleis van Europa, Straatsburg.  
 Det nye "Palais de l'Europe" i Strasbourg.  
 Il nuovo Palazzo d'Europa a Strasburgo.



Le secrétariat général du Parlement européen à Luxembourg.  
 The Robert Schuman building in Luxembourg  
 where some sittings are held.  
 Generalsekretariat des Europäischen Parlaments, Luxemburg.  
 Secretariaat generaal van het Europees Parlement, Luxemburg.  
 Europa Parlamentets generalsekretariat i Luxemburg.  
 Il segretariato del Parlamento europeo a Lussemburgo.



Le bâtiment de Bruxelles, dans lequel se déroulent les réunions  
 de commissions.  
 The Boulevard de l'Empereur in Brussels  
 where Parliament's Committees usually meet.  
 Der parlamentarische "Außenposten" in Brüssel.  
 De parlementaire "buitenpost" in Brussel.  
 Den parlamentariske "forpost" i Bruxelles.  
 L'edificio di Bruxelles in cui si svolgono le riunioni  
 di commissione.

**Presidents of the European Parliament.  
 Les présidents du Parlement européen.  
 Präsidium des Europäischen Parlaments.  
 Voorzitters van het Europees Parlement.  
 I presidenti del Parlamento europeo.  
 Formænd for Europa-Parlamentet.**



Robert Schuman †  
 1958-1960



Hans Furler †  
 1960-1962



Gaetano Martino †  
 1962-1964



Jean Duvieusart †  
 1964-1965



Victor Leemans †  
 1965-1966



Alain Poher  
 1966-1969



Mario Scelba  
 1969-1971



Walter Behrendt  
 1971-1973



Cornelis Berkhouwer  
 1973-1975



Georges Spénale  
 1975-1977